

23 mai 2013 -17:33

Appartient à Conseil des ministres du 24 mai 2013

Recalcul du budget global des frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe pour 2013 le budget global destiné au financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget global recalculé pour 2013 s'élève à 7 793 032 720 euros. Ce budget tient compte de diverses mesures prises par le gouvernement :

- la prise en charge des patients souffrant de douleur chronique dans le budget des moyens financiers des hôpitaux
- une diminution à titre d'incitant à la rationalisation dans la gestion des hôpitaux
- une diminution du budget destiné à couvrir les projets-pilotes

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 janvier 2013 fixant, pour l'exercice 2013, le budget global du Royaume, visé à l'article 95 de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>